

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 janvier 2022

---

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (N°4495) - (N°  
4924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 42

présenté par  
M. Mesnier

-----

**ARTICLE 2**

I. - À la première phrase de l'alinéa 48, après la mention :

« 2° »,

insérer le mot :

« Comportant ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 52, après la mention :

« 6° »,

procéder à la même insertion.

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 53, après la mention :

« 7° »,

procéder à la même insertion.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel